

X Ouefant 10 janvier 1828

Ouefant



Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à votre Circulaire du
Mois passé, qu'à Ouefant il n'y a jamais eu d'insti-
tuteurs autorisés par la Loi, parcequ'on n'y a pas
les moyens nécessaires pour leur fournir un traitement,
et un Local Convenables.

Les enfants n'ont eu d'autre ressource pour les instructions
primaires, que leurs parents, et Mères, ou quelqu'un
de leurs voisins, qui puisse et veuille bien leur rendre
cet important service, et ordinairement ceux qui
en sont capables ne s'y refusent pas, quand leurs
occupations nécessaires le leur permettent.

La tempeste, qui a eu lieu ces jours passés, a
emporté quelques vitres, et une bonne partie
du toit de notre Eglise, et Le pignon au dessus
de La sacristie menace tellement ruine que
personne n'ose plus y entrer. nous en avons
retiré, il y a quelques jours, Les Calices, Les
ornements, et Les meubles, pour Les mettre
dans L'intérieur de L'Eglise, a côté des deux
autels, où ils ne sont gueres plus en sûreté.

J'ai L'honneur d'être très respectueusement

Monsieur, de votre Grandeur,
Le très humble et obéissant serviteur
Nicolas Lavie
Curé d'Uzes